

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	14
- présents	11
- votants	13
- absents	1

Date de convocation :

**9 mars 2022**

Date d'affichage :

**9 mars 2022**

VOTE

- POUR	13
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

ID : 005-210501458-20220315-038\_2022-DE

Berger  
Levrault

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

**Séance du mardi 15 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 15 mars à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

**Présents** : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Eloïse RIBAIL

**Absents et représentés** : Claude GUET (a donné pouvoir à Monique JANIK) – Déborah BELIN (a donné pouvoir à Thierry BAUD)

**Absent** : Jérémy VINCENT

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

### **DELIBERATION N°038/2022 : RECRUTEMENT D'UN CHARGE DE MISSION EN CHARGE DE L'EVENEMENTIEL ET DE L'ANIMATION**

Le Maire rappelle la délibération n°90/2021 du conseil municipal du 2 décembre 2021 par laquelle il a été décidé de créer un emploi de chargé de mission « évènementiel et festivités », au grade d'animateur territorial.

Un appel à candidature a été publié durant 2 mois puis une commission d'élus a été chargée de procéder à l'audition de trois candidats préalablement sélectionnés au regard de la fiche de poste qui avait été rédigée. Une candidature a ainsi été retenue.

Il convient de définir le niveau de rémunération de l'agent recruté.

**Le conseil municipal délibère et décide de**

- ↳ **FIXER** le niveau de rémunération de l'agent recruté à l'indice brut 452 – indice majoré 396
- ↳ **DIRE** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 12 du budget communal

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme  
**LE MAIRE,**  
**Rodolphe PAPET**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

24 MARS 2022

